

[§ 4.]

Prologue.

Beaucoup de gens ont des connaissances dont je suis privée, moi et les femmes qui me ressemblent. Mais Celui qui ouvre la bouche des muets et qui fait parler les enfants m'est toujours présent. Malgré la faiblesse de mon intelligence, je t'adresse ce Manuel. De même que le jeu des échecs est le plus brillant des arts mondains pour un jeune homme ; de même que le miroir d'une femme lui montre ce qui doit disparaître de son visage et ce qu'elle doit y laisser voir pour plaire à son époux ; ainsi je désire qu'au milieu du tourbillon du monde et du siècle, tu lises fréquemment mon livre. Fais-le en souvenir de moi, aussi souvent qu'on se regarde dans un miroir ou qu'on joue aux échecs. Fais-le, quel que soit le nombre croissant de tes autres livres, et avec l'aide de Dieu comprends-le. Tu y trouveras ce que tu préfères connaître, en abrégé ; tu y trouveras aussi un miroir où tu pourras considérer le salut de ton âme, afin de plaire non seulement au siècle, mais encore à Celui qui t'a formé du limon. Au milieu des soucis qui m'accablent, ô mon fils Guillaume, je t'adresse des paroles de salut, et mon cœur désire ardemment que tu lises ce qui a rapport à ta naissance. Tu le trouveras au début de ce qui suit.

Incipit prologus.

Multis plura patent, mihi tamen latent, meæ quoque similes, obscurato sensu, carent intellectu, si minus dicam, plus ego. Adest semper Ille qui ora aperit mutorum et infantium linguas facit disertas. Quanquam in fragili sensu, inter dignas vivens indignè, tamen genitrix tua, fili, ad te nunc meus sermo dirigitur manualis, ut, veluti tabularum lusus maximè juvenibus inter cæteras artium partes mundanas congruus et aptus constat ad tempus, vel

certè inter aliquas ex parte in speculis mulierum demonstratio apparere soleat vultu, ut sordida extergant, exhibentesque nitida, suis in sæculo satagunt placere maritis, ita te opto ut, inter mundanas et seculares actionum turmas oppressus, hunc libellum a me tibi directum frequenter legere, et ob memoriam mei velut in speculis atque tabulis joco, ut non negligas. Licet sint tibi multa ad crescentium librorum volumina, hoc opusculum meum tibi placeat frequenter legere, et cum adjutorio omnipotentis Dei utiliter valeas intelligere. Invenies in eo quidquid in brevi cognoscere malis (1); invenies etiam et speculum in quo salutem animæ tuæ indubitanter possis conspicerè, ut non solum sæculo. sed Ei per omnia possis placere qui te formavit ex limo : quod tibi per omnia necesse est, fili, ut in utroque negotio talis te exhibeas, qualiter possis utilis esse sæculo, et Deo per omnia placere valeas semper. Sunt mihi curæ multæ, ad te, o fili Willelme, verba dirigens salutis, inter quas ardens et vigil meus æstuat animus ut tibi de tua, auxiliante Deo, nativitate, in hoc codice libelli ex meo desiderio habeas conscriptum, sicut in sequentibus est utiliter præordinatum.

[§ 5.]

Préface.

La onzième année de l'avènement de l'empereur Louis, et le 24 juin, j'épousai, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, ton père Bernard. La treizième année du règne de l'empereur et le 29 novembre, je t'ai donné le jour. Tu es mon premier-né et j'ai ardemment désiré ta naissance. Au milieu des malheurs croissants de ce siècle, et comme le royaume s'abîmait sous les révolutions et les discordes, l'empereur Louis alla où nous allons tous, et mourut sans achever la vingt-huitième année de son règne (2). L'année qui suivit sa mort, naquit ton frère. Sa naissance arriva

(1) Pour *mavis*.

(2) C'est la 27^e année qu'il faut entendre. Voir plus bas les notes du texte.

à Uzès le 22 mars. Ton père Bernard se le fit amener en Aquitaine par Éléfant, évêque d'Uzès, et quelques autres de ses fidèles, avant même qu'il eût reçu le baptême. Les ordres de mon seigneur vous ont éloignés de moi et m'ont fait faire un long séjour à Uzès, où je me suis réjouie de ses prospérités. Mais le cœur plein de toi et de ton frère, j'ai fait écrire pour toi ce petit livre, selon ma faible intelligence.

Præfatio.

Anno feliciter, Christo propitio, XI, domino nostro Ludoico quondam fulgente in imperio (1), concurrente VIII Kalendarum julii die (2), in Aquisgrani palatio, ad meum dominum tuumque genitorem B[ernardum] legalis in conjugio accessi uxor; et iterum in XIII anno regni ejus, III Kalendarum decembris (3), auxiliante, ut credo, Deo, tua ex me, desideratissime fili primogenite, in sæculo processit nativitas. Volvente itaque et crescente calamitatis miseria hujus sæculi, inter multas fluctuationes et discordias regni, imperator prædictus viam omnium iisse non dubium est. Nam infra XXVIII anno regni ejus, non perveniens ad summum, vitam sæculi debitam finivit (4). Post mortem quoque ejus, in anno sequente, nativitas fratris tui, qui ex meo post te secundus egressus est utero, XI Kalendas aprilis (5) in Uzecia urbe,

(1) Louis le Débonnaire fut associé à l'empire au mois d'août 813, et succéda à son père Charlemagne le 28 janvier 814.

(2) Cela fait le 24 juin 824.

(3) Cela fait le 29 novembre 826.

(4) Louis le Débonnaire mourut le 20 juin 840. En retranchant de cette date 27 années pleines, on remonte au mois de juin 813. Or, l'association de Louis à l'empire n'est que du mois d'août 813. Il n'avait donc pas régné 27 années pleines, même en faisant commencer son règne en 813. On ne peut donc pas admettre le chiffre de Dhuoda, qui nous dit que Louis est mort dans la XXVIII^e année de son règne, et il faut ramener ce chiffre à XXVII.

(5) Cela fait le 22 mars 841.

Deo miserante, exorta est. Etenim parvulum illum, antequam baptismatis accepisset gratiam, dominus et genitor utri[us]que vestrum B [ernardus], unà cum Elefanto, prædictæ civitatis episcopo (1), et cum cæteris fidelibus suis, in Aquitaniæ partibus ad suam fecit adduci præsentiam. Sed cùm diu, ob absentiam præsentiae vestræ, sub jussione senioris mei, in prædicta cum agone illius jam gaudens residerem urbe, ex desiderio utrorumque vestrum hunc codicillum secundùm parvitatæ meæ intelligentiam tibi transcribi et dirigere curavi.

[§ 6.]

Continuation de la préface.

Quoique mille obstacles s'opposent à ce que je te voie un jour, te voir est le premier de mes soucis, le seul devant Dieu. Si Dieu me donnait de la vertu, je renoncerais à ce bonheur. Mais j'y aspire, parce que mes péchés ont éloigné mon salut, et mon âme dépérit de mon désir. Il est sans espoir, car j'ai appris que ton père Bernard t'a confié au roi Charles. Je te recommande de te montrer digne de cette faveur par ton zèle pour ce monarque. Cependant, comme dit l'Écriture, cherche d'abord en tout le royaume de Dieu, et le reste te viendra par surcroît.

Item ejusdem.

Licet ex multis sim occupata angustiis, ut tuum aliquando intuerer aspectum, tamen hæc una secundum Deum in arbitrio Domini constat prior(i). Volueram (2) qui-

(1) Le *Gallia Christiana* (VI, 616) s'exprime ainsi sur le compte de cet évêque : *Vivebat Elephantus anno 800, ex Sammarthanis, et adhuc 841, ex nova rerum Occitanarum historia, tom. 1, pag. 531 ; quo scilicet anno Bernardus, dux Septimaniæ, audito suam conjugem filium alterum in urbe Ucetica peperisse, jussit eum adduci ad se in Aquitaniam, Elephanti episcopi ministerio.*

(2) Je propose de lire : *Nolueram*, pour *Nollem*.

dem, si daretur mihi virtus de Deo; sed quia longe est a me peccatrice salus, volo, et in hac voluntate meus marescit (1) animus. Audivi enim quod genitor tuus B[ernardus] in manus domini te commendavit Karoli regis (2); admoneo te ut hujus negotii dignitatem usque ad perfectum voluntati operam des. Tamen, ut ait Scriptura, primum in omnibus regnum quære Dei (3), et tunc ad[j]jicientur ea quæ necessaria sunt animæ et corpori tuo fruenda feliciter. Explicit præfatio.

[§ 7.]

Table des matières.

Incipiunt capitula libri sequentis.

- I. De diligendo Deum.
- II. De quærendo Deum.
- III. De magnitudine Dei.
- IIII. De altitudine Dei.
- V. Item ejusdem, de Deo.
- VI. Item moralis ejusdem.
- VII. Admonitio ejusdem.

(1) Pour *marcescit*.

(2) On verra au chap. LXII que le comte Théodoric, oncle du duc Bernard, après avoir tenu sur les fonts baptismaux son petit-neveu Guillaume, lui avait légué tous ses biens en mourant. Mais son filleul étant encore trop jeune pour les recevoir, Théodoric avait prié l'empereur de garder ces biens pour les remettre à Guillaume quand il en serait temps. « Louis le Débonnaire mourut avant d'avoir rempli les intentions du comte Théodoric. Après la bataille de Fontenay, Guillaume vint trouver Charles le Chauve et lui demanda de le mettre en possession des biens qui avaient appartenu à sa famille en Bourgogne, à la condition qu'il se recommanderait à lui, c'est-à-dire qu'il se déclarerait son homme. Charles le Chauve acquiesça à la demande du jeune Guillaume et l'appela auprès de lui pour achever son éducation militaire. » (*Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., t. II, note rectificative de M. Emile Mabille, p. 273.)

(3) *Math.*, VI, 33.